



~ SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL ~

INTERLOCUTEUR À LA DISPOSITION DES ENTREPRISES ET DES STAGIAIRES :

Stéphane DELRUE

INTERVENANT :

Intervenant Spécialisé

PUBLIC CONCERNÉ :

Toutes personnes

PRÉREQUIS :

Néant

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES ACQUISES :

Le futur secouriste doit, à la fin de la formation, être capable de : connaître les dangers, donner et faire donner l'alerte, reconnaître les signes de défaillance, pratiquer les gestes appropriés à l'état des victimes

Pour intervenir efficacement il doit connaître : les risques spécifiques à l'entreprise, les moyens d'alerte, l'emplacement des coupures d'énergie, les sorties de secours

	INTER ENTREPRISE	INTRA ENTREPRISE
DURÉE	14h	14h
TARIFS	700 Euros HT	3000 Euros HT
PARTICIPANTS	minimum 6 maximum 12	minimum 2 maximum 12

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Vidéo projecteur, tableau de papier, livret stagiaire. Le stagiaire, écoute, observe, travaille à l'identique, participe aux cas concrets. Divers matériels de simulation, mannequins...

ÉVALUATIONS :

Evaluation tout au long de la formation + Quizz d'évaluation

PROGRAMME

CONFORME AU PROGRAMME ÉLABORÉ PAR L'INRS
(INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET DE SÉCURITÉ)

- ~ Recherche des risques persistants pour protéger. Face à une situation d'accident, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :
 - ~ Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les risques persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
 - ~ Identifier les sources de risques réelles ou supposées dans la situation concernée.
 - ~ Persiste-t-il un risque : d'écrasement, d'électrisation, d'incendie ou d'explosion, d'asphyxie...
 - ~ Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux risques identifiés.
 - ~ Supprimer ou isoler le risque, ou soustraire la victime au risque, sans s'exposer lui-même au risque.
 - ~ Définir les actions à réaliser permettant la suppression éventuelle du (des) risque(s) identifié(s).
 - ~ Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression.
 - ~ Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte et pour une suppression permanente, la mise en oeuvre de ces matériels.
 - ~ Faire en sorte de rendre impossible, lorsque la suppression du risque identifié ne peut être envisagée de manière réaliste, l'exposition de quiconque à ce risque.
 - ~ En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du (des) risque(s) identifié(s), reconnaître les situations dans lesquelles il pourra, sans risque pour lui-même, dégager la victime.